

o.222.Ho. - RH/Gg

AIDE A LA HONGRIE

La récente conférence de la direction de la Croix-Rouge suisse, la conférence de presse organisée par le Comité international de la Croix-Rouge au cours de laquelle le conseiller national Rutishauser et M. Fischer, de l'Aide suisse à l'étranger, ont donné des renseignements très intéressants sur l'activité du CICR en Hongrie, les renseignements recueillis à Genève lors de la récente séance de l'UNREF (*) nous permettent de faire le point et de constater ce qui a été fait dans le domaine national et international soit en faveur des réfugiés hongrois, soit pour venir en aide aux Hongrois demeurés dans leur pays, soit encore pour répondre à la demande d'aide faite par le Gouvernement hongrois lui-même.

I. Ce qui a été fait en Suissea) Aide privée

La collecte organisée en Suisse sous la direction de la Croix-Rouge et à laquelle ont participé toutes les organisations privées de secours et le peuple suisse tout entier a produit 6,5 millions de francs, auxquels il faut ajouter environ 2 millions de paquets qui ont été recueillis dans toute la Suisse et dont la plus grande partie a été distribuée par les soins du CICR à Vienne et à Budapest.

La Croix-Rouge suisse envisage de lancer maintenant une action pour l'envoi de paquets de vivres qui seront distribués

*) UNREF : United Nations Refugees Emergency Fund
[Fonds des Nations Unies pour l'aide aux réfugiés]

par les soins du CICR et pour laquelle elle a mis de côté 500.000 francs. Il s'agit de paquets livrés par quatre grandes entreprises suisses, de 4 kg chacun, au prix de 10.- francs. Un appel sera fait pour inviter la population à participer à cette campagne, recommandée vivement par le CICR.

En ce qui concerne l'accueil d'environ 11.000 réfugiés hongrois en Suisse, il est impossible ici d'entrer dans les détails, mais il est certain que la population a contribué largement aux frais d'accueil en aidant ces réfugiés de toutes les manières possibles.

b) Ce qui a été fait sur le plan officiel

1. Par décision du Conseil fédéral du 29 octobre 1956, 100.000 francs ont été versés à la Croix-Rouge suisse pour l'achat de médicaments et de vivres.

2. Par décision du CF du 27 novembre 1956, le CIME (*) et l'UNREF ont reçu chacun, à titre de contribution extraordinaire, un montant de 80.000 francs, soit 160.000 francs en tout.

3. Par décision du CF du 25 janvier 1957, une nouvelle contribution extraordinaire de 100.000 francs a été accordée au CIME pour lui permettre de continuer à s'occuper du transport des réfugiés hongrois.

4. Les frais supportés par la Division de police et le Département militaire pour l'accueil des 11.000 réfugiés hongrois en Suisse ne nous sont pas connus et il serait intéressant de savoir à combien ils se montent, bien que le gros des frais ait été supporté, croyons-nous, par la Croix-Rouge suisse.

*) CIME : Comité intergouvernemental pour les migrations européennes

II. Ce qui a été fait par quelques pays d'Europe occidentale

A titre de comparaison, il est intéressant de noter l'aide fournie à la Hongrie par certains pays de l'Europe occidentale, soit dans le domaine de l'aide privée, soit dans celui de l'aide gouvernementale.

Allemagne occidentale

Accueil de 10.000 réfugiés.

Le Gouvernement a voté un crédit de 10 millions de marks pour financer les oeuvres de secours suivantes.

1) par l'entremise du CICR: livraison de farine pour 1 million DM;

2) par l'entremise de la FAO: livraison de 5.000 tonnes de semences au prix de 60-70 dollars, représentant une valeur totale de 1,3 million DM. Le produit de la vente en forin a été transmis au CICR en Hongrie en faveur des actions de secours à la population;

3) par l'entremise du CICR: livraison de marchandises (farine, lait en poudre, graisse) pour un total de 7,7 millions DM.

Le Gouvernement hongrois a fait une demande pour 100-150.000 tonnes de semences de seigle et de maïs par l'entremise de la FAO ou par d'autres voies sur la base d'un crédit avec intérêt. Cette demande fait l'objet d'un examen de la part des autorités allemandes.

Pays-Bas

Accueil de 3.000 réfugiés.

Le Gouvernement a autorisé la livraison de 250 tonnes de pommes de terre par l'entremise de la FAO. Les dons recueillis en argent et en nature par la population en faveur des réfugiés hongrois sont très considérables, mais les chiffres ne nous sont pas connus.

Danemark

Accueil de 1.000 réfugiés.

Il a été recueilli 8 millions de couronnes en faveur des réfugiés hongrois ou de l'aide à la Hongrie. Le Gouvernement danois a voté en outre 50.000 dollars en faveur du CIME et de l'UNREF. Le Gouvernement envisage encore d'autres possibilités d'action.

Suède

Accueil de 4.000 réfugiés.

Le Gouvernement a voté un crédit de 10 millions de couronnes en faveur des réfugiés hongrois. La Croix-Rouge et les organisations privées ont donné des marchandises pour environ 20 millions de couronnes. Stockholm attendrait le résultat de négociations de son ambassade à Rome avec la FAO au sujet de la livraison à la Hongrie d'une certaine quantité de semences.

Norvège

Accueil de 900 réfugiés.

La collecte de la Croix-Rouge norvégienne a rapporté 11 millions de couronnes. Le Gouvernement a voté jusqu'ici 1,5 million de couronnes dont 300.000 ont été données à l'UNREF et 200.000 au CIME, 1 million étant destiné à l'entretien des réfugiés en Norvège.

La Norvège étudie la possibilité de livrer à la Hongrie une certaine quantité de semences de pommes de terre par l'entremise de la Croix-Rouge.

France

Accueil de 8.800 réfugiés.

L'aide en nature fournie à la Hongrie représentait au 20 janvier 1,8 milliard de francs français, soit: médicaments 1000

millions, vêtements 668 millions, lait 51 millions, couvertures 44 millions, vivres 19 millions, véhicules 12 millions, ustensiles divers 3 millions, verre à vitres 2 millions.

La livraison de semences au Gouvernement hongrois est à l'étude. Il s'agirait de 5.000 tonnes de semences d'orge, de 2.500 tonnes de semences de pommes de terre et de 5.000 tonnes d'orge, représentant 400 millions de francs français.

Grande-Bretagne

Accueil de 16.000 réfugiés.

La question de la livraison de marchandises à la Hongrie par l'entremise de la FAO est à l'étude dans le cadre de l'OTAN. Ceci vaut d'ailleurs pour la France et la Norvège également, d'accord avec les Etats-Unis. Ces derniers estimeraient qu'il y a lieu d'encourager l'aide à la population hongroise sur le plan humanitaire et Croix-Rouge, mais qu'en revanche toute action qui favoriserait directement ou indirectement le Gouvernement Kadar devrait être déconseillée.

III. Ce que le Conseil fédéral sera encore appelé à faire dans le domaine de l'aide à la Hongrie

Le chapitre précédent démontre que si le peuple suisse a fait un très grand effort pour l'aide à la Hongrie, effort supérieur ou en tous les cas comparable à celui d'autres pays, l'aide à la Hongrie sur le plan gouvernemental est en revanche beaucoup plus considérable dans un grand nombre de pays de l'Europe occidentale qu'elle ne l'a été en Suisse jusqu'ici. Dans ces conditions, le Conseil fédéral envisagera peut-être une action officielle en faveur de la Hongrie, mais avant d'examiner ce problème il est bon de mentionner certaines demandes de crédits auxquelles le Conseil fédéral doit s'attendre prochainement. Ce sont les suivantes:

a) Par décision du CF du 25 janvier 1957, la Division de police et le Département politique ont été priés d'examiner la prise en charge par la Confédération de la totalité ou d'une partie des frais de transport des réfugiés hongrois qui sont désireux et qui pourraient émigrer vers des pays d'outre-mer. Il est impossible d'estimer le coût de ces transports à l'heure actuelle, mais ils pourraient le cas échéant s'élever jusqu'à 2 millions de francs. Si nous sommes bien renseignés, ce montant pourrait être prélevé sur le crédit dont dispose la Division de police.

b) Le Gouvernement suisse recevra incessamment un appel de la part de l'UNREF pour une contribution extraordinaire en faveur des réfugiés hongrois. D'entente avec la Division de police, nous estimons qu'il y aurait lieu de donner suite à cet appel en versant une contribution extraordinaire de 1 million en faveur des réfugiés se trouvant en Autriche et de 250.000 francs en faveur des réfugiés se trouvant en Yougoslavie.

c) Nous avons des raisons de penser que le Comité international de la Croix-Rouge a l'intention de s'adresser prochainement au Conseil fédéral pour lui demander une contribution extraordinaire dont nous ignorons encore le montant.

d) Au cours de la discussion du projet de budget de la Croix-Rouge suisse, qui fait figurer 1 million comme contribution aux frais d'exécution du CICR, la demande a été faite que ce montant soit pris en charge par la Confédération, ce qui permettrait à la CRS de consacrer ce million à d'autres oeuvres de secours. Comme tout le personnel du CICR à Vienne et à Budapest est de nationalité suisse et étant donné l'intérêt que la Confédération a toujours témoigné au CICR, il pourrait se justifier en effet que la Suisse finance une partie des frais d'exécution du CICR qui, ne disposant pas d'argent liquide, a adressé une demande urgente à la Croix-Rouge suisse de lui verser 1 ou 2 millions en couverture de ses frais.

IV. Action éventuelle du Gouvernement suisse en faveur de la Hongrie ou de la population hongroise

Nous avons cru bon de mentionner au chapitre précédent les engagements auxquels le Conseil fédéral pourrait encore avoir à faire face, de sorte qu'il puisse estimer en connaissance de cause le montant du crédit éventuel qui pourrait être accordé pour une action officielle en faveur de la Hongrie.

Comme on le sait, la question s'est posée à la suite des négociations qui se sont déroulées à la Division du commerce à propos de livraisons de bétail hongrois. Des discussions ont également eu lieu avec des représentants du Gouvernement hongrois au sujet de l'achat de 5.000 tonnes de semences de froment Manitoba, d'une valeur de 1,9 million, et de 10.000 tonnes de blé germé suisse, qui pourrait servir de fourrage, d'une valeur de 3,9 millions de francs. De son côté, le directeur général de la FAO ainsi que M. Wahlen ont recommandé au Chef du Département de l'économie publique la livraison de semences par l'entremise de la FAO. Cette question a été examinée avec des représentants des autres départements intéressés, mais il est apparu qu'une livraison de ces marchandises, sur une base commerciale, se heurtait à des difficultés qui empêcheraient probablement la conclusion d'une opération de ce genre sur la base d'un crédit. Les Hongrois pourraient cependant disposer de 1 million de francs sur le produit de leurs ventes de bétail, mais il est peu probable qu'ils cherchent à faire un achat pur et simple de semences étant données les livraisons sur lesquelles ils comptent de la part d'autres pays.

La question a été examinée si la Suisse devrait livrer à la Hongrie une partie de ces marchandises à titre de don. De toute façon, la livraison de semences arriverait trop tard puisqu'elle aurait dû être faite ce mois encore. Resterait la possibilité de livrer du blé germé à titre de fourrage, par

exemple 2.000 tonnes pour une valeur de 600.000 francs. Les sondages faits auprès de l'opinion publique aussi bien que des autorités démontrent que toute action qui pourrait, même indirectement, profiter au Gouvernement hongrois actuel ferait l'objet de vives critiques. C'est pourquoi toute livraison de marchandises devrait se faire, à notre avis, par l'entremise du CICR, comme cela est d'ailleurs parfaitement possible.

S'il s'agit d'un don de marchandises, la question se pose cependant de savoir s'il ne serait pas préférable de livrer d'autres marchandises que du fourrage. La solution préférable serait alors de dresser une liste de marchandises, d'accord avec notre Légation à Budapest et la Croix-Rouge hongroise, de manière à être certains que les marchandises livrées seraient immédiatement distribuées à la population qui en a le plus besoin et d'éviter de livrer des marchandises qui ne seraient pas de première nécessité.

Selon les renseignements que nous possédons, il pourrait par exemple s'agir de :

- a) contribution à l'oeuvre du paquet de vivres envisagée par la Croix-Rouge suisse;
- b) livraison de marchandises diverses (lait en poudre, lait en conserve, etc.) dont la liste pourrait être établie avec les autres instances intéressées;
- c) fourniture d'instruments chirurgicaux et de matériel médical selon une liste que nous pourrions dresser après avoir reçu le rapport qui sera rédigé par les médecins de la Croix-Rouge qui se sont rendus récemment en Hongrie;
- d) remise de littérature médicale, scientifique, etc. qui, selon les renseignements fournis par M. Rutishauser, est très demandée et dont nous pourrions dresser une liste d'entente avec notre Légation.

Quoi qu'il en soit, la première chose à faire serait de décider du montant total de l'action envisagée, qui pourrait être de l'ordre de 1 million de francs, et d'établir ensuite une liste de marchandises suivant les priorités établies par la Croix-Rouge hongroise.

Conclusion

Ce qui précède montre que le Conseil fédéral aura de toute façon à se prononcer au sujet de demandes de crédits ayant trait directement ou indirectement à l'aide à la Hongrie. Etant donné que le crédit dont dispose le Département politique pour les oeuvres d'entraide internationale a été épuisé jusqu'à un solde de 503.000 francs en chiffre rond et que ce montant doit être réservé pour des cas pouvant se présenter d'ici à la fin de l'année, la solution la meilleure serait d'adresser d'urgence un message aux Chambres fédérales pour demander l'octroi d'un crédit extraordinaire d'un montant maximum de 5 millions, dont il pourrait être disposé comme suit:

- 1) contribution extraordinaire à l'UNREF: 1.250.000 francs;
- 2) contribution à la Croix-Rouge suisse en couverture du montant qu'elle a avancé au CICR: 1 million de francs;
- 3) action de secours du Gouvernement suisse en faveur de la population hongroise et dont les détails seraient établis par le Département politique; montant maximum: 1 million de francs;
- 4) contribution extraordinaire éventuelle au Comité international de la Croix-Rouge, qui demeurerait réservée, aucune demande ne nous ayant encore été adressée officiellement à ce sujet.

Avant de rédiger éventuellement un message aux Chambres, il serait intéressant de connaître l'opinion du Conseil fédéral au sujet des diverses possibilités envisagées ci-dessus.

J. de Rham